

ADMINISTRATION DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES

RAPPORT D'ACTIVITÉ 1997

TABLE DES MATIÈRES

DIVISION I: AFFAIRES GÉNÉRALES.....	1
1 - SERVICE PERSONNEL, BUDGET, COMPTABILITÉ.....	1
2 - SERVICE FORMATION.....	2
DIVISION II: T.V.A. ET IMPÔTS SUR LES ASSURANCES	3
1 - SERVICE LÉGISLATION	3
2 - SERVICE RELATIONS INTERNATIONALES.....	4
3 - SERVICE ORGANISATION ET INSPECTION DES SERVICES D'IMPÔTS	6
4 - SERVICE CONTENTIEUX	8
5 - SERVICE COOPÉRATION ADMINISTRATIVE.....	9
DIVISION III: AUTRES IMPÔTS SUR LA CIRCULATION JURIDIQUE DES BIENS.....	10
DIVISION IV: DOMAINES	12
DIVISION V: INFORMATIQUE.....	15
DIVERS.....	16
ESKORT	16
REGISTRE DE COMMERCE	17
CENTRALE DES BILANS.....	18
AUTRES GROUPES DE TRAVAIL INTERMINISTÉRIELS	18

DIVISION I: AFFAIRES GÉNÉRALES

1 - SERVICE PERSONNEL, BUDGET, COMPTABILITÉ

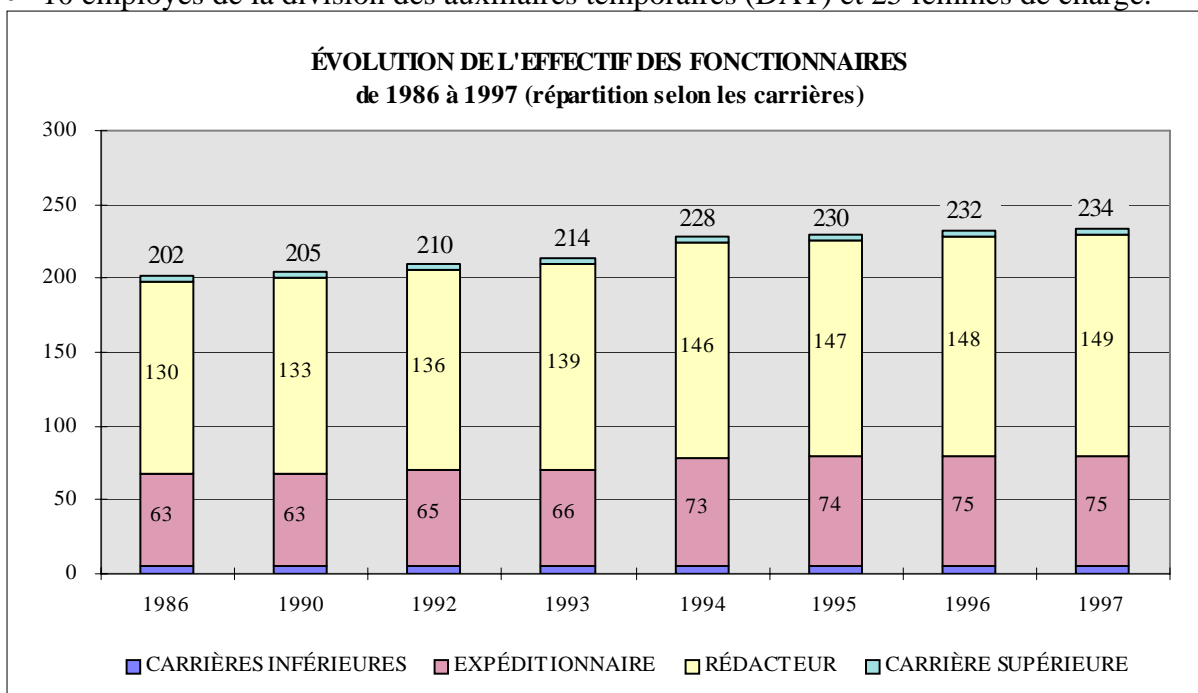
L'effectif au 31/12/97 de l'administration de l'Enregistrement et des Domaines est le suivant:

		<i>m</i>	<i>%</i>	<i>f</i>		<i>m</i>	<i>%</i>	<i>f</i>
carrière supérieure	5	100		0	carrière du garde des domaines	1	100	0
carrière du rédacteur	149	64		36	carrière du garçon de bureau	4	50	50
carrière de l'expéditionnaire	75	60		40	total fonctionnaires	234	63	37
employés	28	17		83	ouvriers	4	100	0

Il faut y ajouter:

- 10 employés (engagés en partie avec un "contrat à durée déterminée") pour remplacer des fonctionnaires qui sont en congé pour travail à mi-temps ou sans traitement;

- 10 employés de la division des auxiliaires temporaires (DAT) et 25 femmes de charge.



En 1997, un renforcement de 2 personnes a été accordé par le Gouvernement: un fonctionnaire de la carrière supérieure et un fonctionnaire de la carrière moyenne.

2 - SERVICE FORMATION

FORMATION SUR LE PLAN NATIONAL

La formation spéciale en vue des examens

Les cours concernant la formation spéciale, tenus en vue de la préparation aux examens de fin de stage et de promotion des carrières de l'expéditionnaire et du rédacteur, ont été suivis comme suit:

- Taxe sur la valeur ajoutée, enregistrement, hypothèques, successions, domaines de l'État, amendes et frais de justice (26 séances à trois heures): 7 stagiaires-expéditionnaires.
- Comptabilité commerciale - cycle I: l'entreprise et la comptabilité, théorie comptable fondamentale, taxe sur la valeur ajoutée, travaux de fin d'exercice (12 séances à trois heures): 6 stagiaires-rédacteurs et 6 expéditionnaires.
- Comptabilité commerciale - cycles I et II: établissement du bilan financier, analyse du bilan financier (20 séances à trois heures): 18 fonctionnaires de la carrière du rédacteur.

La formation continue

118 fonctionnaires et employés ont assisté aux cours concernant la formation continue offerts par l'Institut de Formation Administrative. Tous ces cours ont été en relation directe avec des tâches assumées par les agents respectifs. Il faut relever qu'il y a eu une très forte concentration sur les cours en micro-informatique.

* * * * *

Au titre de la formation du personnel, il y a encore lieu de se référer aux différents projets de règlements grand-ducal et ministériels élaborés par cette direction et ayant pour objet la

nouvelle réglementation concernant les examens et la formation spéciale de notre administration, projets qui ont été transmis à Monsieur le Ministre des Finances après concertation avec les responsables de la représentation du personnel (Association des Fonctionnaires et Employés de l'Enregistrement): à l'instar de ce qui fonctionne à l'Institut de Formation Administrative, l'administration de l'Enregistrement et des Domaines a décidé de ne plus examiner l'ensemble des matières en une seule et unique session, mais d'introduire des examens partiels échelonnant de la sorte le volume à étudier.

Le programme détaillé est fixé par règlement ministériel, ce qui permettra à l'avenir une adaptation plus aisée aux évolutions législatives et administratives.

Une autre conséquence de ce projet de réforme est la création du nouveau "Service de Formation, Réforme administrative et Relations avec le Public" au sein de la Division Affaires Générales de la Direction à partir du 1^{er} janvier 1998.

FORMATION SUR LE PLAN INTERNATIONAL

Au courant de 1997, quelques dizaines de fonctionnaires de notre administration ont participé à des échanges et séminaires organisés sur le plan européen:

- la Commission Européenne (DG XXI) a créé en 1991 le programme MATTHAEUS-TAX en vue de la formation continue des fonctionnaires de la fiscalité indirecte à l'aide d'échanges, de séminaires, de cours linguistiques et de modules de formation européens à intégrer dans les programmes de formation nationaux.

Grâce à ce programme, 6 fonctionnaires de notre administration ont pu faire des stages à l'étranger et 7 fonctionnaires originaires des États membres et des pays associés ont travaillé pendant 15 jours au Luxembourg. - Depuis 1991, 32 fonctionnaires luxembourgeois au total ont visité des administrations à l'étranger et 26 fonctionnaires européens de la T.V.A. ont fait la connaissance de notre administration.

48 fonctionnaires ont assisté à des séminaires concernant les sujets 'organisation de contrôles multilatéraux', 'phénomène phénix', 'facturation électronique' et 'procédures de contrôle'. Le dernier des séminaires MATTHAEUS-TAX (ce programme sera remplacé en 1998 par le programme FISCALIS) a été organisé par notre administration à Luxembourg pendant la Présidence luxembourgeoise.

- 10 fonctionnaires ont participé à différents séminaires et conférences organisés par la Commission Européenne (DG XIX et UCLAF) et l'OCDE sur les services financiers internationaux et les régimes de T.V.A.

DIVISION II: T.V.A. ET IMPÔTS SUR LES ASSURANCES

1 - SERVICE LÉGISLATION

A) Travaux réalisés en 1997

Les travaux du service de législation se résument comme suit:

1° Élaboration des textes suivants:

- loi du 29 juin 1997 modifiant la loi du 12 février 1979 concernant la taxe sur la valeur ajoutée;

- règlement grand-ducal du 29 juin 1997 portant, pour l'application de la taxe sur la valeur ajoutée, définition des prestations de services de télécommunication et détermination du lieu de certaines de ces prestations;
- règlement grand-ducal du 29 juin 1997 modifiant le règlement grand-ducal du 21 décembre 1991 déterminant les limites et les conditions d'application des taux réduit, super réduit et intermédiaire de la taxe sur la valeur ajoutée, tel que ce règlement a été modifié par la suite,

textes qui ont eu pour objet, avec effet au 1er juillet 1997,

- de transposer dans la loi nationale la directive 96/42/CE du Conseil du 25 juin 1996 modifiant la sixième directive T.V.A. (77/388/CEE) concernant le système commun de taxe sur la valeur ajoutée (taxation des plantes vivantes et autres produits de la floriculture);
 - de transposer en droit national la décision du Conseil de l'Union européenne du 17 mars 1997 autorisant le Luxembourg à appliquer, en matière de prestations de télécommunication, une mesure dérogatoire à l'article 9 de ladite sixième directive;
 - de mettre en application les principes développés dans l'arrêt de la Cour de Justice des Communautés européennes du 2 mai 1996 dans l'affaire C-231/94 (Faaborg-Gelting Linien A/S) concernant les opérations de restauration;
 - d'apporter certaines modifications techniques au texte de la loi T.V.A.
- 2° Émission de brochures pour les utilisateurs et de circulaires administratives commentant notamment les nouvelles dispositions légales et réglementaires dans les domaines de la floriculture, de la télécommunication et de la restauration;
- 3° Mise à jour de la codification des textes légaux et réglementaires;
- 4° Correspondance à tous les niveaux touchant les relations internationales, la législation et les problèmes généraux d'application des dispositions légales et réglementaires en matière de T.V.A.;
- 5° Formation des cadres (cours spéciaux au sein de l'administration et cours à l'Institut de formation administrative).

B) Travaux envisagés pour 1998/1999

Au niveau de la législation nationale, les travaux à faire consisteront évidemment en premier lieu dans la transposition des mesures qui seront prises au niveau communautaire.

En outre, il est prévu d'apporter certaines adaptations à des règlements grand-ducaux pris en exécution de la loi T.V.A. et concernant notamment l'exigibilité de la taxe, les franchises, les exonérations et les remboursements aux assujettis établis à l'étranger.

2 - SERVICE RELATIONS INTERNATIONALES

Dans le domaine des relations internationales, les réunions au niveau de l'Union européenne ont eu pour objet:

- 1° l'examen, au sein du Comité Consultatif des ressources propres, des problèmes relatifs au calcul des ressources propres T.V.A. et des prévisions des recettes. Des fonctionnaires de la Commission européenne (D.G. XIX, XX, XXI et Eurostat) ont procédé sur place au contrôle des ressources propres T.V.A. pour les exercices 1995 et 1996.

En outre, des fonctionnaires de la Cour des Comptes des Communautés Européennes ont examiné sur place le système national relatif aux procédures de prévision et d'établissement des assiettes des ressources provenant de la T.V.A., notamment pour ce qui est du calcul du taux moyen pondéré et des points des relevés pour lesquels une réserve a été introduite soit par la Commission soit par le Luxembourg;

- 2° l'examen, dans le cadre du Comité Consultatif de la T.V.A., des problèmes découlant de l'application de la 6ème directive T.V.A.;
- 3° l'examen, au sein du Comité permanent en matière de Coopération administrative dans le domaine de la fiscalité indirecte (SCAC), des problèmes relatifs au fonctionnement du réseau informatisé V.I.E.S., à la coopération administrative et à l'assistance mutuelle de recouvrement entre les États membres de la CE;
- 4° l'examen au sous-comité anti-fraude (SCAF) des cas de fraude spécifique et du fonctionnement du réseau informatisé SCENT FISCAL destiné à véhiculer des informations entre les États membres et à permettre l'accès à certaines bases de données;
- 5° l'examen, au sein du Groupe de Travail N° I, des implications du commerce électronique sur la T.V.A.;
- 6° la discussion au Groupe des Questions Financières et au Groupe des Attachés Fiscaux
 - des propositions de décisions du Conseil autorisant les 15 États membres à appliquer une mesure dérogatoire à l'article 9 de la sixième directive TVA (lieu des services de télécommunications),
 - de la proposition de directive du Conseil modifiant la directive 77/388/CEE en ce qui concerne le régime de T.V.A. applicable aux services de télécommunications,
 - de la proposition de décision du Parlement européen et du Conseil portant adoption d'un programme d'action visant à améliorer les systèmes de fiscalité indirecte du marché intérieur (Programme FISCALIS),
 - de la proposition de directive du Conseil modifiant la directive 77/388/CEE relative au système commun de taxe sur la valeur ajoutée (comité de la taxe sur la valeur ajoutée),
 - de demandes de dérogations (sixième directive T.V.A. - article 27) introduites par certains États membres,

les réunions portant sur les matières reprises au trois derniers tirets ci-devant ayant été présidées par un fonctionnaire de l'administration pendant la Présidence luxembourgeoise.

Une participation de l'administration a également été assurée

- aux réunions du Comité des Affaires Fiscales de l'OCDE ainsi que du Groupe des Sessions spéciales de l'OCDE sur les impôts sur la consommation;
- aux réunions des Directeurs Généraux et des Directeurs Généraux Adjoints de la Fiscalité Indirecte au niveau de la Commission européenne.

Ad travaux envisagés pour 1998/1999

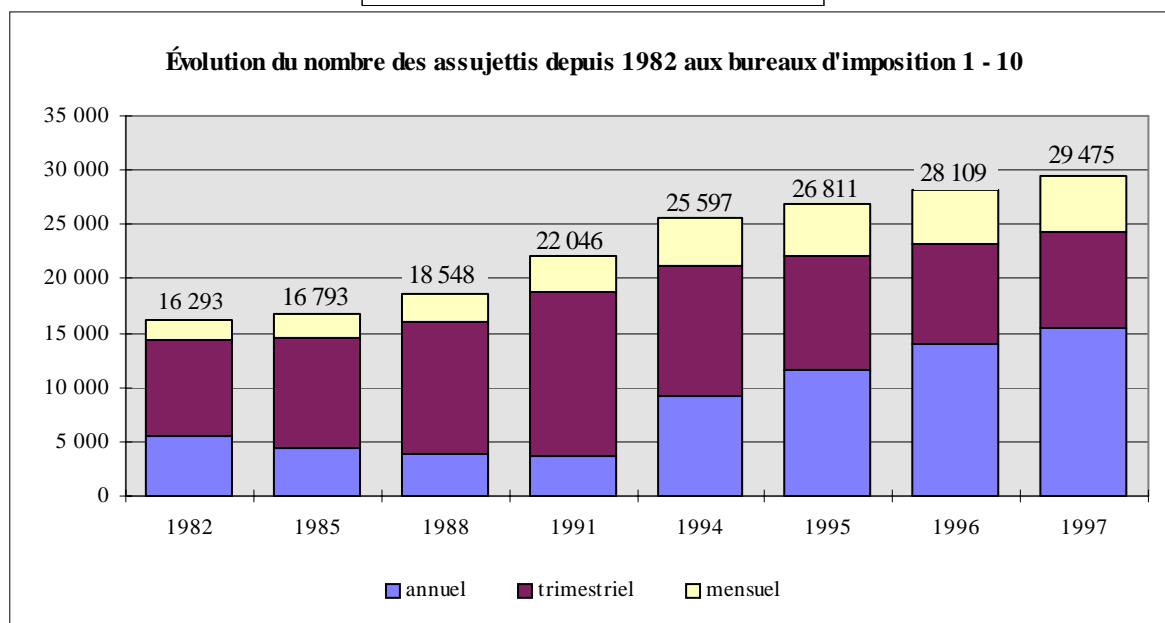
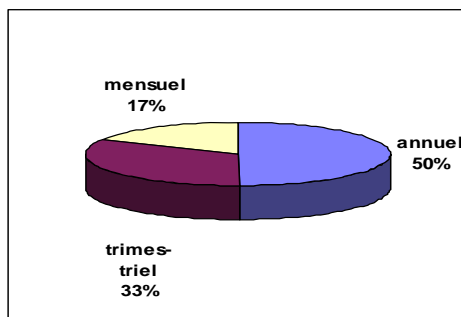
Les délégués de l'administration participeront, entre autres, au niveau de la Commission (Groupe de Travail N° I) et du Conseil (Groupe des Questions Financières, Groupe des Attachés fiscaux et Groupe Ad Hoc) aux réunions qui continueront la discussion de la proposition de directive portant sur l'introduction d'un régime particulier T.V.A. applicable à l'or et de la proposition de directive du Conseil modifiant la directive 77/388/CEE en ce qui concerne le régime de T.V.A. applicable aux services de télécommunications ainsi que de toute proposition de directive que la Commission européenne proposerait en matière de commerce électronique, de modernisation de la sixième directive T.V.A. et de régime définitif T.V.A..

3 - SERVICE ORGANISATION ET INSPECTION DES SERVICES D'IMPÔTS

Nombre d'assujettis à la T.V.A. inscrits dans les bureaux d'imposition 1 - 10 à Luxembourg-Ville, Diekirch et Esch/Alzette, classés selon leur chiffre d'affaires dans le régime de la

déclaration annuelle (moins de 4,5 millions de LUF):	15 454
déclaration trimestrielle (entre 4,5 et 25 millions de LUF):	8 904
déclaration mensuelle (plus de 25 millions de LUF):	<u>5 117</u>
nombre total à la fin de l'année:	<u>29 475</u>

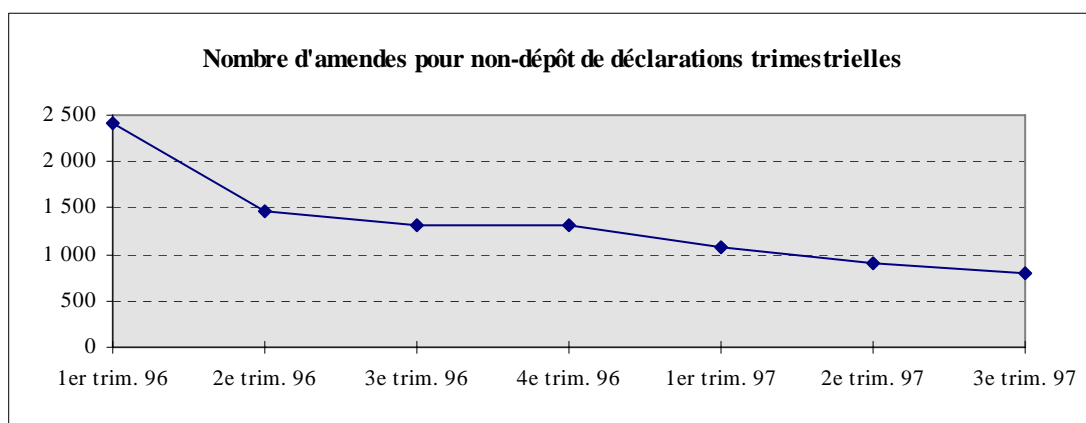
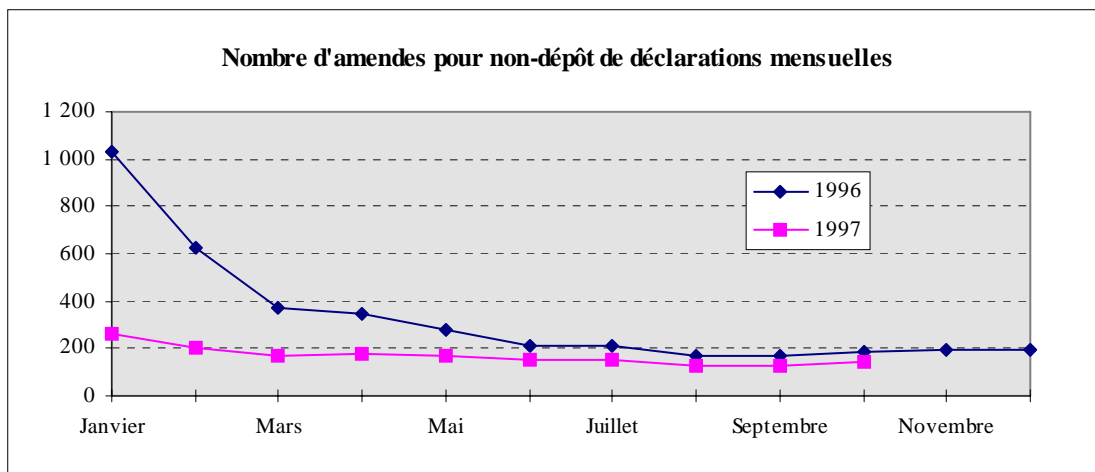
Assujettis classés suivant périodicités au 1/01/1998



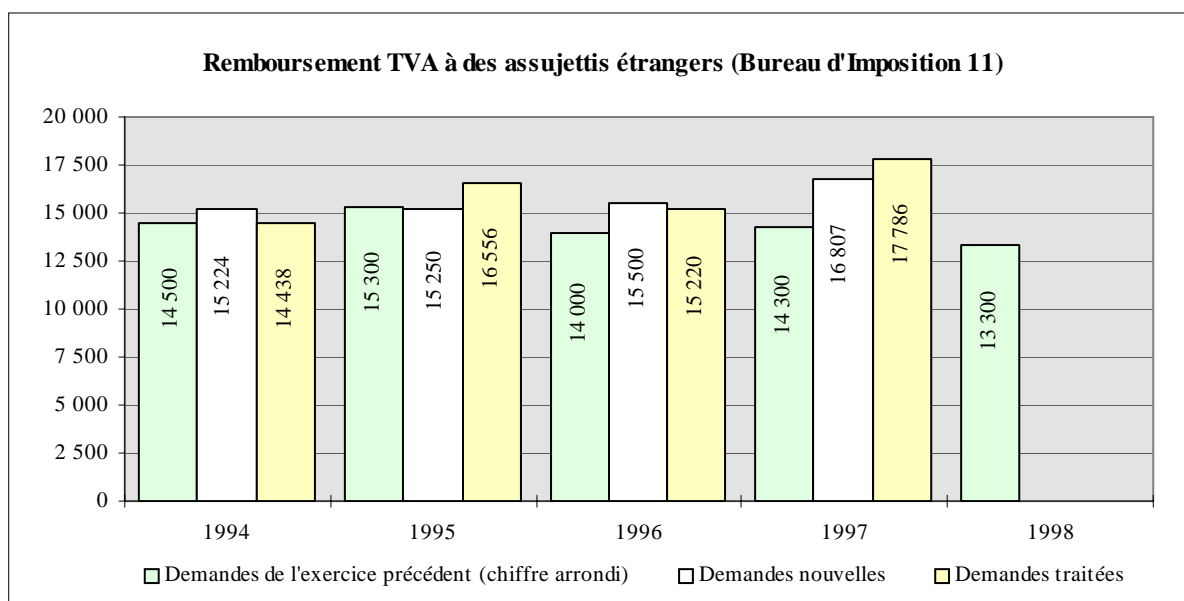
Le nombre des assujettis à la T.V.A. imposés par les dix bureaux d'imposition au courant de l'année 1997 s'élève à 15.580 (nombre des exercices imposés: 33.517). Par ailleurs, le B.I. 10 a procédé à l'établissement de 1.293 décomptes / titres de recette relatifs à des opérations isolées.

Les 8 - 10 fonctionnaires du **service de contrôle extérieur** ont soumis 20 entreprises à un contrôle approfondi (nombre des exercices contrôlés: 85). - Il faut préciser que 2 fonctionnaires de ce service se concentrent sur la fraude "carrousel" et 5 sont actuellement affectés au groupe de travail du projet Eskort (cf. page 16).

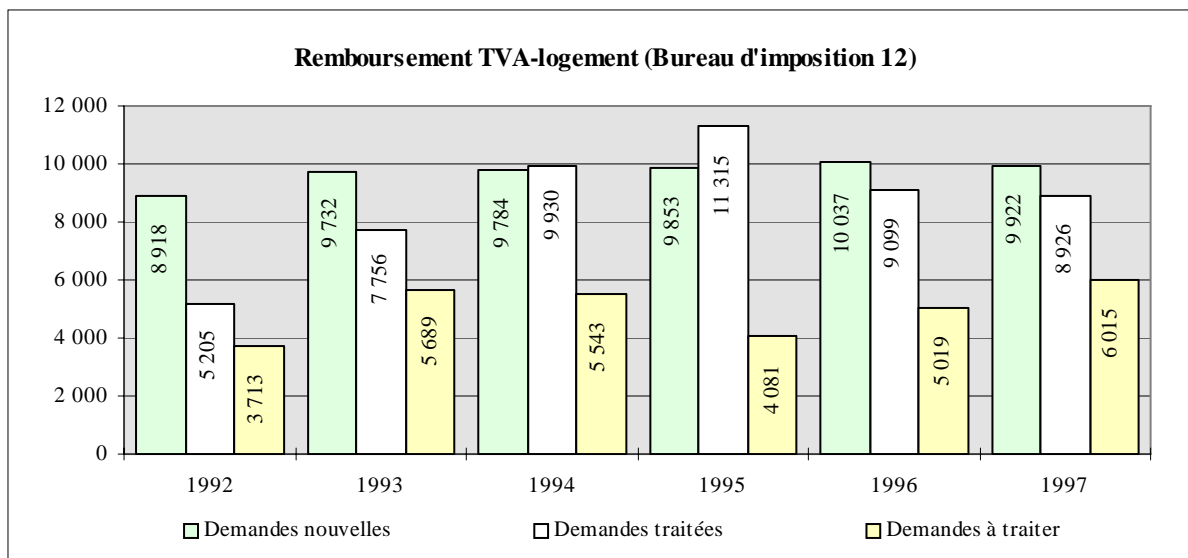
Le **programme des amendes**, une micro application qui surveille automatiquement le non-dépôt des déclarations périodiques et annuelles a été installé à la fin de 1995; après avoir effrayé bien des assujettis au début de son fonctionnement, le logiciel donne aujourd'hui entière satisfaction et l'administration est contente de pouvoir constater un nombre décroissant d'amendes notifiées.



En matière de **remboursement de la T.V.A. à des assujettis étrangers** dans le cadre de la réglementation basée sur les 8^e et 13^e directives de l'U.E., 16.807 demandes sont entrées au bureau d'imposition 11. En rapport avec 17.786 demandes traitées, 16.143 décisions ont été prises, dont 1.323 décisions de rejet. Le montant total des remboursements s'élève à 1.031.089.915.- LUF; ±13.300 demandes n'ont pu être traitées jusqu'au 31/12/97 (±14.300 demandes au 1/01/97).



Dans le cadre du règlement grand-ducal du 21 décembre 1991 relatif à l'affectation d'un **logement** à des fins d'habitation principale, 9.922 demandes de **remboursement de la T.V.A.** ont été présentées au bureau d'imposition 12. Des 9.031 demandes traitées, 158 ont dû être rejetées. Le montant total des remboursements s'élève à 1.855.542.724.- LUF; 6.015 demandes n'ont pu être traitées jusqu'au 31/12/97 (5.019 demandes au 1/01/97).



En ce qui concerne les 56 **compagnies d'assurances** inscrites pour les besoins de l'impôt sur les assurances et de l'impôt dans l'intérêt du service d'incendie, 56 impositions ont été établies; le paiement de l'impôt se faisant sur la base des déclarations périodiques. Par ailleurs, il a été procédé à l'établissement de 151 décomptes / titres de recette relatifs à des opérations isolées.

La première édition de la “ **Journée de la T.V.A.** ” s'est déroulée à Mersch où un inventaire des problèmes concernant les bureaux d'imposition et la recette centrale a été fait. Les principaux sujets traités concernaient le manque de personnel, l'introduction de nouveaux produits informatiques (ESKORT, présélection et imposition automatique), l'organisation des bureaux, le besoin de formation continue et l'adaptation de la législation aux nouveaux types de fraude.

4 - SERVICE CONTENTIEUX

La tendance croissante constatée en 1996 en rapport avec le nombre des actes de poursuites posés par la recette centrale s'est confirmée au courant de 1997. Deux raisons essentielles peuvent être retenues: l'augmentation sensible du nombre des assujettis inscrits d'une part, et la diminution de la volonté de s'acquitter spontanément des taxes déclarées d'autre part. Ainsi le nombre des contraintes administratives est passé à 2.402 unités, dont 1.318 ont été transmises aux huissiers de justice en vue de la continuation de la procédure du recouvrement forcé. A ce total impressionnant faudra-t-il encore ajouter les 494 sommations à tiers détenteurs signifiées pendant l'année écoulée.

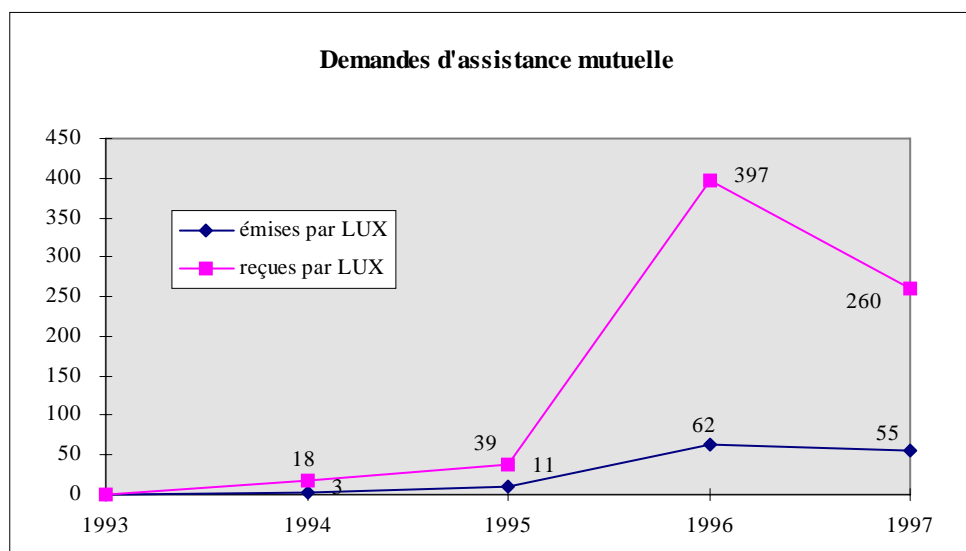
Au courant du mois de décembre 450 inscriptions hypothécaires ont été prises en vue de proroger les garanties du Trésor pour le recouvrement de ses créances de l'année 1994.

Le Service des affaires contentieuses a traité 639 affaires de tous genres au niveau administratif, alors que 33 assignations en justice (31 à Luxembourg et 2 à Diekirch) sont venues s'ajouter aux affaires encore pendantes devant les instances judiciaires.

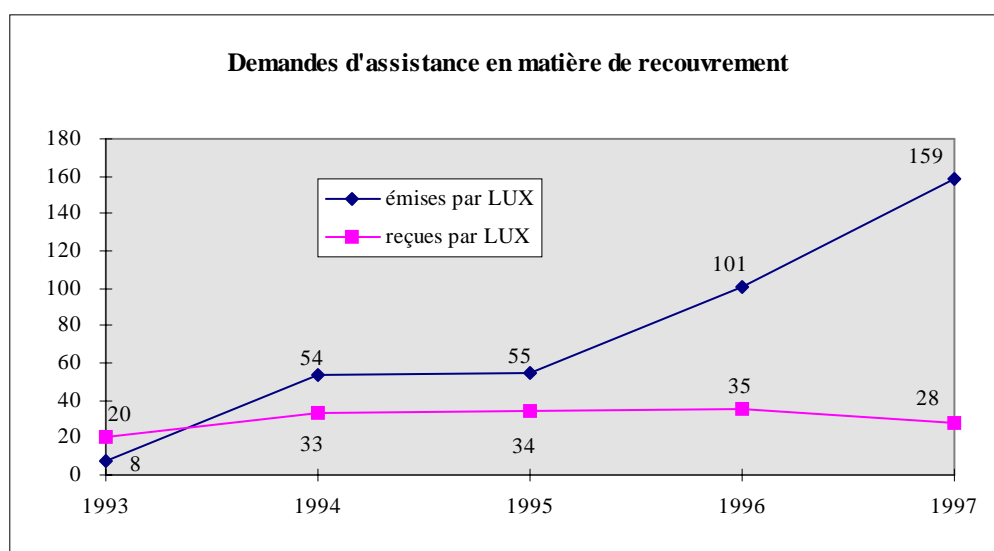
En relation avec les attributions du Service Contentieux on retiendra encore le besoin ressenti de plus en plus fréquemment par les assujettis de venir s'expliquer de vive voix pour mieux faire comprendre les raisons de leurs difficultés à s'acquitter dans les délais de leurs obligations fiscales. Très, voire trop souvent nos interlocuteurs opposent aux rigueurs des administrations fiscales certaines lenteurs, parfois incompréhensibles pour eux, d'autres services de l'État, respectivement de certaines communes en matière de paiement. Si les reproches ainsi formulés devraient s'avérer justifiés, ne faudrait-il dès lors pas veiller à y remédier sans trop tarder?

5 - SERVICE COOPÉRATION ADMINISTRATIVE

Dans le cadre de l'assistance mutuelle administrative sur les plans respectifs des C.E. et du Benelux, 260 enquêtes ont été effectuées par les services d'imposition et de contrôle extérieur. L'administration a formulé 55 demandes d'assistance mutuelle administrative.



L'administration a été saisie par d'autres Etats membres de l'Union européenne et du Benelux de 28 demandes d'assistance pour le recouvrement de la T.V.A.. De son côté, l'administration a présenté 159 demandes de recouvrement aux autres Etats membres de l'Union européenne.



Les modifications et tests en rapport avec le programme relatif au système V.I.E.S. (VAT INFORMATION EXCHANGE SYSTEM) ainsi que la surveillance du fonctionnement de ce système ont été poursuivis.

Le service de la coopération administrative en matière de T.V.A. a collecté et saisi dans le susdit système informatique V.I.E.S. les données relatives aux états récapitulatifs obtenues des fournisseurs intracommunautaires luxembourgeois et concernant le volume de leurs livraisons intracommunautaires à des clients identifiés dans d'autres États membres. Le nombre de lignes correctes provenant des états récapitulatifs trimestriels déposés en 1997 s'élève à 145.229 lignes qui se répartissent sur les trimestres suivants:

93/1 - 96/3	18 137	lignes correctes
96/4	29 963	lignes correctes
97/1	31 554	lignes correctes
97/2	33 542	lignes correctes
97/3	32 033	lignes correctes
Total	145 229	lignes correctes

Au cours de l'année 1997, 44 778 contrôles de validité du numéro d'identification d'opérateurs intracommunautaires identifiés dans les autres États Membres de l'Union européenne ont été effectués.

DIVISION III: AUTRES IMPÔTS SUR LA CIRCULATION JURIDIQUE DES BIENS

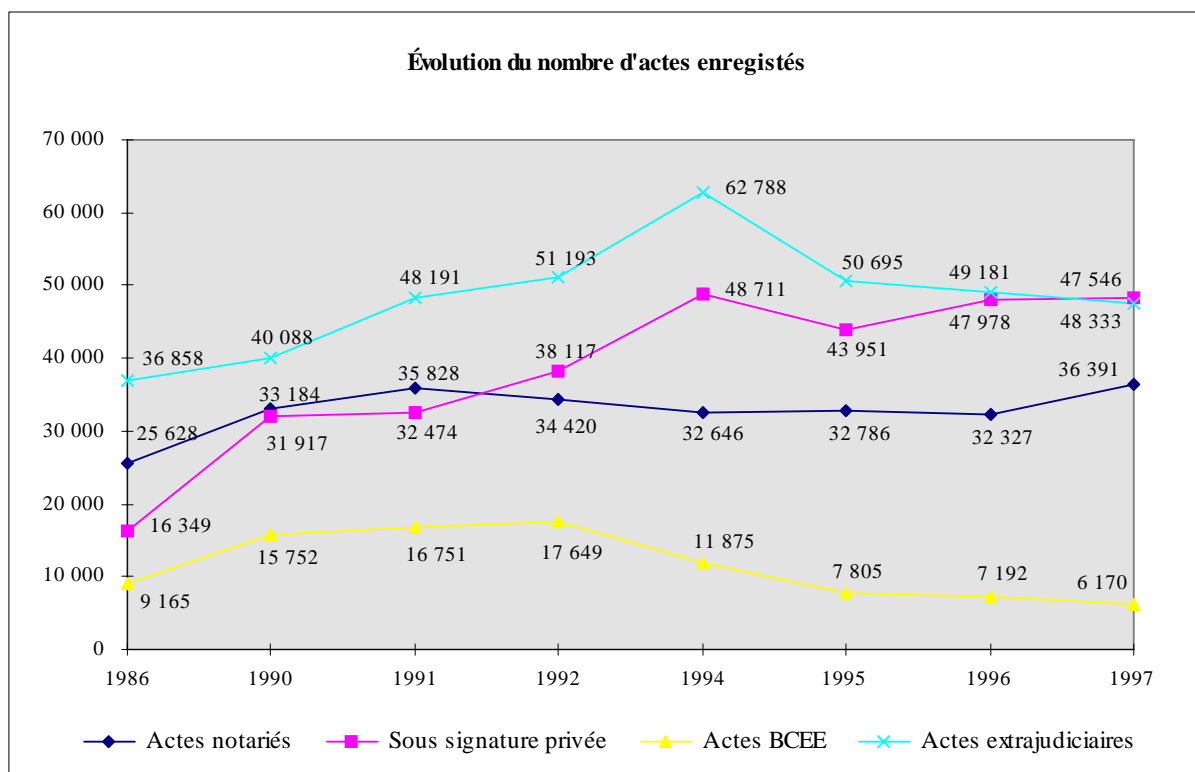
(Enregistrement - timbre - successions - hypothèques - notariat)

Pour l'année 1997 l'activité des bureaux d'enregistrement et de recette et des bureaux des hypothèques peut être résumée dans les chiffres qui suivent:

I. Bureaux d'enregistrement et de recette

1) actes enregistrés

a) actes notariés	36.391
b) actes administratifs	3.656
c) actes de prêt - Caisse d'Epargne -	6.170
d) actes sous seing privé	48.333
e) actes d'huissiers	47.066
f) actes judiciaires	480



2) déclarations de successions déposées

a) déclarations passibles de droits	1.144
b) déclarations exemptes	3.003
c) redressements opérés (majorations)	319

3) taxe d'abonnement des sociétés

a) dossiers traités	5.540
b) dossiers redressés	4.650

4) divers

a) ouvertures de coffres-forts (Loi 28.1.1948)	73
b) visites des lieux	697

5) arrangements transactionnels (soumissions) 95

6) contraintes et saisies sur salaire 89

7) confection d'extraits de mutations (information au Cadastre, Contributions, Assurances Sociales) 4.020

II. Bureaux des hypothèques

transcriptions	15.428
inscriptions	21.888
mainlevées	12.347
cases hypothécaires délivrées	71.206
recherches effectuées	84.350
états délivrés	1.987
copies effectuées	127.966

Le service des dispositions de dernière volonté a enregistré 6.796 demandes, dont 4.978 demandes d'inscriptions et 1.818 demandes de recherches.

Dans le domaine des sociétés de participations financières, l'inspection sur place des livres des sociétés holding a été poursuivie par le service de surveillance.

Sur le plan législatif,

- l'administration a prêté ses services lors de la mise au point définitive du projet de règlement grand-ducal portant réglementation des services de taxis à l'Aéroport de Luxembourg et du règlement grand-ducal sur l'identification des **bâtiments de plaisance** et de la modification de la loi sur l'immatriculation des bateaux, la navigation intérieure et l'hypothèque fluviale;
- elle a présenté un avant-projet de règlement grand-ducal ayant pour objet certaines modifications de la réglementation sur le **timbre**;
- en matière d'**Habitations à bon marché**, elle a préparé quelques décisions ministérielles;
- elle a participé avec le Notariat, le Centre Informatique de l'État et l'Administration du Cadastre à la préparation de mise en place d'un système intégré "**Publicité Foncière**".

Des enquêtes ont été menées sur la **fraude fiscale en matière immobilière**.

En vue de l'immatriculation des **véhicules automoteurs reçus en héritage**, il a été proposé au Ministère des Transports une sorte de "Certificat de propriété" à délivrer par le receveur; c'est une simplification qui n'a pas encore trouvé l'agrément dudit ministère.

Il est procédé à un passage en revue des formulaires et avis dans le sens de l'orientation préconisé par la réforme administrative: plus simple, plus poli, en plusieurs langues ... !

La quatrième édition des "**Journées du receveur**" s'est déroulée à Mersch. Les principaux sujets y traités se rapportent 1) à l'application uniforme et la structuration des déclarations de succession en vue de l'intégration dans la "Publicité Foncière" et 2) à l'informatisation des bureaux de recette.

Travaux envisagés

L'administration élaborera un avant-projet de loi en ce qui concerne les modifications à effectuer lors de l'introduction de l'EURO.

Elle continuera ses efforts pour mettre en place un système intégré "Publicité Foncière".

DIVISION IV: DOMAINES

- Biens mobiliers

69 ventes mobilières ont été organisées par les receveurs cantonaux pour l'aliénation de divers produits des domaines de l'État et d'objets mobiliers désaffectés des services de l'État.

- Immeubles

Dans le cadre des transactions relatives au patrimoine immobilier de l'État, l'administration a pourvu à l'établissement de:

Compromis de vente	124
Actes ordinaires	210
Actes pour le "Fonds des routes"	84
Baux ordinaires	58
Baux "parking fonctionnaires"	266
Conventions diverses	12
TOTAL	754

STATISTIQUE ANNUELLE DES ACTES FAITS POUR COMPTE DE L'ÉTAT

Année 1997

BUREAUX	Total	Capellen	Clervaux	Diekirch	Echternach	Esch AJ	G'macher	Lux Dom	Mersch	Redange	Remich	Wiltz
Compromis	124				2	8	9	16	2		84	3
Actes administratifs du bureau	210	1	9	11	4	63	5	11	3	9	50	44
Actes administratifs concernant le Fonds des Routes	84			3	2	50	2	15	7		5	
Baux administratifs	324	2	2	7	1	17	2	271	2		3	17
Conventions administratives	3		1		1							1
Divers	9	4				3					2	
Total	754	7	12	21	10	141	18	313	14	9	144	65

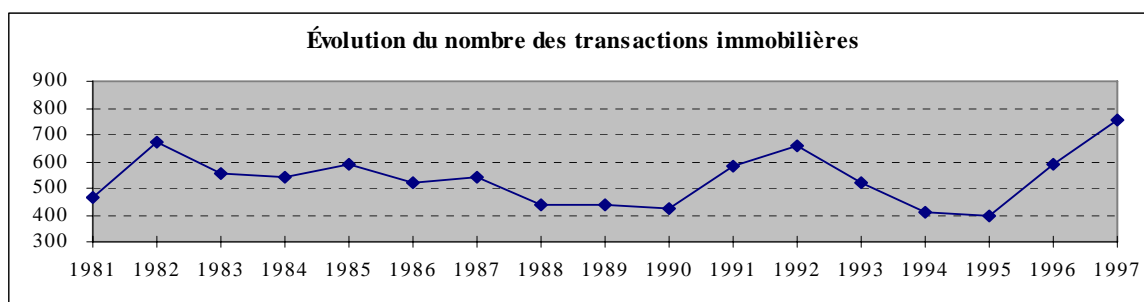
Evolution du nombre des transactions immobilières							
Année	Compromis	Actes ordinaires	Actes " Fonds des routes "	Baux ordinaires	Baux " parking - fonctionnaires "	Conventions diverses	TOTAL
1981		312	80	71			463
1982		351	238	85			674
1983		325	148	85			558
1984		304	70	94	71		539
1985		427	17	68	78		590
1986		351	45	92	31		519
1987		231	73	60	178		542
1988		235	46	88	67		436
1989		236	87	58	57		438
1990		114	97	48	165		424
1991		170	83	56	276		585
1992		270	70	85	231		656
1993		139	63	46	272		520
1994		195	38	64	115		412
1995	88	105	59	60	87		399
1996	130	156	78	63	161	3	591
1997	124	210	84	58	266	12	754

En plus, l'administration a été le destinataire de 112 compromis de vente / d'échange conclus par l'**Office National du Remembrement** dans l'intérêt de la construction de l'**autoroute vers la Sarre** pour en assumer la rédaction des actes administratifs.

Les receveurs cantonaux ont assisté à 78 réunions du comité d'acquisition (Ministère des Finances). En plus, l'administration était représentée par un délégué à plein temps auprès du comité d'acquisition du **Fonds des Routes**.

Ce fonctionnaire est également chargé de la rédaction des actes administratifs pour le Fonds des routes. En raison de l'arrivée de plus en plus nombreuse de plans de mesurage des autoroutes la fonction de rédacteur d'actes pour le Fonds des routes a été dédoublée depuis le mois de novembre 1997 et ceci dans la perspective d'éviter de trop grands écarts entre la signature des actes administratifs et l'établissement des plans cadastraux dont la validité est limitée à 1 an.

En outre, l'administration a collaboré essentiellement dans le cadre d'un groupe de travail institué à ces fins à la mise au point du programme **Archibus** destiné à la gestion informatisée des biens immobiliers de l'État. Un fonctionnaire de la division " Domaine de l'État " de la direction a été affecté à concurrence de 80% de son temps de travail au contrôle, à l'actualisation et à la saisie des données de départ. Fin 1997 la saisie des immeubles bâtis a été quasiment achevée alors que la saisie des biens non bâtis est encore en plein cours.



DIVISION V: INFORMATIQUE

En 1997, le Service Informatique a été transformé en division autonome. Malgré le nombre constamment croissant des opérations d'assistance aux utilisateurs relativement au hardware et au software effectuées par cette Division, son effectif a dû être maintenu à quatre personnes, faute d'un renforcement du personnel de l'administration.

Infrastructure informatique

Hardware:

Le nombre de PC, inclusivement les notebooks existants est de 177 appareils. Le nombre des imprimantes se chiffre à 101 appareils.

Software:

- Bureautique: Office Pro; Office; Winword; Excel; Works
- Groupware: Lotus Notes
- Modélisation: ARIS v. 3.2
- Systèmes d'exploitation sur serveurs WINDOWS NT et NOVELL
- Systèmes d'exploitation pour utilisateurs: Win 3.11; Win 95; migration vers WIN NT au niveau des utilisateurs.

Réseau:

En 1997, le degré de réalisation du réseau a dépassé les prévisions faites dans ce domaine. Ainsi pratiquement tous les sites sont actuellement prêts, permettant leur connexion au réseau de l'administration.

Des efforts ont été faits pour optimiser au maximum l'emploi du matériel obtenu de la part du Centre Informatique de l'État, qui a dû réduire les demandes lui présentées suite à ses limitations de budgets.

Par ces mesures de rationalisation et par une flexibilité et une excellente coopération du Centre Informatique de l'État, les sites suivants sont actuellement en état de fonctionnement:

- 1) bâtiment Guillaume (Direction);
- 2) bâtiment Bourbon (rue Plébiscite);
- 3) Diekirch.

Les sites de Esch/Alzette et du Plateau du St. Esprit seront mis en service dans les semaines à venir et ceux des bureaux de recettes et d'enregistrement des lieux cantonaux seront en état de fonctionnement dans les prochains mois.

Projet Publicité Foncière

Le projet a abouti à un prototype duquel a pu être déduit la faisabilité technique du projet.

Projet TERA

Au niveau de la Recette Centrale, la Division Informatique a pu remettre en 1997 au Centre Informatique de l'État, la documentation technique complète établie par les phases 1 et 2 du projet TERA élaborée ensemble avec le CRP-CU, ainsi que les banques de données ARIS afférentes à la modélisation effectuée.

Ce projet est actuellement repris dans le projet < Réforme administrative >, volet EN-2002 du Ministère des Finances. Le délai de réalisation prévu par le schéma directeur du Ministère des Finances a été estimé se situer à une date ultérieure au mois de juillet 2002.

Projet Lotus Notes (Logiciel du type Groupware)

L'infrastructure pour une utilisation globale de ce produit a été terminée à environ 80 % en fin 1997.

Pour des raisons internes, la mise en route d'un projet d'étude visant une généralisation des applications LOTUS NOTES n'a pu être lancée en 1997. L'étude est actuellement intégrée au projet EN-2002. Le cahier de charges élaboré par la Division Informatique de l'administration comprend les transferts des flux d'informations, tels demandes d'avis, renvois d'informations, congés, titres de recettes, etc.

Projet EURO

En vue d'une introduction harmonieuse de l'EURO, il y a eu coopération avec les autres institutions étatiques quant à la détermination des investissements à prévoir et à réserver en matière de ressources, ainsi quant aux procédures à mettre en œuvre.

Applications spécifiques demandées

Réalisation de plusieurs applications isolées pour les bureaux de recettes et les bureaux d'impositions. Informatisation

- de certaines tables de gestion,
- de la gestion des listes en matière de successions,
- des cautionnements auprès du bureau d'imposition 10. (Cautionnements payés par les assujettis étrangers).

Cours effectués pour compte des membres de l'administration

Cours WINDOWS / WORD avancé / LOTUS NOTES (une trentaine de journée de cours - y non compris les préparations y relatives).

DIVERS

ESKORT

Quelques précisions quant à l'activité de l'Administration de l'Enregistrement et des Domaines visant à améliorer les procédures de travail en matière d'imposition et de contrôle de la T.V.A..

1997

- Introduction d'une mise sous enveloppe automatisée des déclarations annuelles T.V.A. et de leurs annexes. Le gain de productivité réalisé grâce à ladite introduction représente 360 hommes - jours.

- Développement et tests des applications ESKORT¹, dont l'objet consiste à adapter les procédures de travail en matière d'imposition et de contrôle T.V.A. aux exigences actuelles.
- Recette intermédiaire du produit ESKORT.

1998

- Recette définitive du produit ESKORT.
- Mise en production dudit produit au sein du Service du Contrôle Extérieur et des Bureaux d'Imposition de Luxembourg-Ville, d'Esch-sur-Alzette et de Diekirch.
- Développement d'un système de présélection, destiné à déterminer les assujettis à risque de fraude.
- Développement d'une imposition automatique.
- Analyse quant à une éventuelle introduction d'une lecture optique destinée à décharger les Services de la Recette Centrale de la saisie manuelle des déclarations T.V.A.

1999

Mise en production du système de présélection, de l'imposition automatique et, le cas échéant, de la lecture optique.

REGISTRE DE COMMERCE

Après approbation du projet de refonte du Registre de Commerce et des Sociétés par le Conseil de Gouvernement, le Comité de pilotage (sous la responsabilité de l'Administration de l'Enregistrement et des Domaines) s'est réuni une première fois pour déterminer les membres des différentes équipes d'experts sectoriels et pour discuter du projet de formulaire unique concernant les inscriptions, modifications et déclarations à effectuer au Registre de Commerce et des Sociétés.

D'autre part, plusieurs réunions ont eu lieu entre le Centre Informatique de l'État, le préposé du Registre de Commerce et des Sociétés et l'Administration de l'Enregistrement et des Domaines en vue de développer au niveau informatique un modèle conceptuel des données et des traitements.

Une réunion a également eu lieu avec les responsables du Service Central de Législation en vue de résoudre les problèmes liés à l'attribution du numéro matricule et ceux liés à la facturation des publications. Finalement, l'Administration de l'Enregistrement et des Domaines et le Ministère de la Justice ont déterminé les modifications à apporter à la loi du 23 décembre 1909 portant création d'un " Registre de Commerce et des Sociétés ".

Il est prévu de finaliser au cours de l'année 1998 un projet de loi concernant le transfert du " Registre de Commerce et des Sociétés " de l'administration judiciaire vers l'administration de l'Enregistrement et des Domaines, ainsi qu'un règlement grand-ducal modifiant l'arrêté grand-ducal du 23 décembre 1909 concernant l'exécution de la loi du même jour sur le " Registre de Commerce et des Sociétés ".

¹ il s'agit d'un système-expert et d'un outil d'aide au contrôle

CENTRALE DES BILANS

Le groupe de travail "Centrale des Bilans" (sous la responsabilité du Ministère de la Justice) a élaboré un projet de plan comptable généralisé. Le Conseil de Gouvernement a décidé l'introduction d'un tel plan et la création d'une Centrale des Bilans dont la mise en place et l'exploitation ont été confiées à l'Institut Monétaire Luxembourgeois.

AUTRES GROUPES DE TRAVAIL INTERMINISTÉRIELS

L'administration a été représentée par ses fonctionnaires dans les groupes de travail interministériels "droit comptable" (Ministère de la Justice), "dumping social" et "entrave administrative" (Ministère des Classes Moyennes), "commission à l'informatique" (Ministère des Finances), "EURO" (Ministère des Finances), "réforme administrative" (Ministère de la Fonction Publique et de la Réforme administrative),

A la suite de la démission du directeur dans la Commission des Loyers et au Comité des Domaines, deux autres fonctionnaires de l'administration devraient y être nommés.